



POLITIQUE RELATIVE À L'ALLAITEMENT MATERNEL À L'HÔPITAL



Politique écrite d'alimentation des nourrissons

L'hôpital San Pio adopte une politique et des procédures sur l'allaitement et adhère au Code International de Commercialisation des substituts de lait maternel.



Restons ensemble

Le rooming in est pratiqué dans notre hôpital, c'est-à-dire que votre bébé reste avec vous tout au long de votre séjour à l'hôpital. Cette pratique est essentielle car elle renforce le lien entre vous et votre bébé et vous permet de l'allaiter à la demande. En cas de séparation nécessaire pour des raisons médicales, le personnel soignant vous montrera comment tirer et conserver le lait.



Compétence du personnel

Les personnels soignants du domaine maternel et néonatal sont formés à l'allaitement pour vous apporter le meilleur accompagnement possible.



Vous soutenir dans l'allaitement

Pendant votre séjour à la maternité, vous continuerez à bénéficier d'un soutien pratique de la part du personnel soignant, qui vous montrera les positions à adopter, veillera à la bonne prise du sein et vous apportera toute l'aide nécessaire pour maintenir l'allaitement en cas de difficulté.



Le droit de choisir

Nous vous fournirons toutes les informations sur l'allaitement pendant la grossesse lors des réunions d'accompagnement à la naissance.



Lait maternel uniquement sauf raison médicale

Votre bébé n'a besoin d'aucun aliment ou liquide autre que le lait maternel jusqu'à l'âge de six mois, sauf indication contraire du médecin. La poursuite de l'allaitement après le sixième mois et jusqu'à l'âge de deux ans, ou aussi longtemps que vous et votre bébé le souhaitez, augmente les avantages de l'allaitement.



Accouchement naturel

Vous pouvez partager le moment du travail avec votre partenaire ou une autre personne en qui vous avez confiance, vous pouvez marcher, boire et manger des aliments légers pendant le travail, choisir des modalités pharmacologiques et non pharmacologiques pour le soulagement de la douleur. Vous serez informée à l'avance si des procédures invasives sont nécessaires.



Eviter toute interference (biberon, tétines et sucette)

Nous déconseillons l'utilisation de biberons, de tétines et de tétérilles au cours des 4 à 6 premières semaines de vie, lorsque votre bébé apprend à allaiter, car cela pourrait interférer avec l'allaitement.



Contact peau à peau dès la naissance

Il vous sera proposé de tenir votre bébé en peau à peau immédiatement après la naissance pour un bon démarrage de l'allaitement dès la salle d'accouchement. Un agent de santé sera à vos côtés pour vous soutenir et vous aider.



Soutien à l'allaitement ma- ternel après la sortie de l'hôpital

Un soutien à l'allaitement vous sera toujours proposé après votre sortie de l'hôpital.

